



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 10 février 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2200 – Arrêt des tests Covid sur les enfants

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 9 février 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est jugée similaire à la pétition publique 2113 - Pétition contre la mise en quarantaine/isolation des enfants des cycles 1-3, déposée le 17 novembre 2021. Partant, votre demande de pétition publique 2200 est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés